Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (2018) **Heft:** 2191

Buchbesprechung: Grèves au 21e siècle [Vania Alleva]

Autor: Jeanneret, Pierre

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

considéré comme antisocial. A tort puisque la TVA peut prévoir des taux différenciés selon les produits et que la hausse des prix qu'elle induirait peut trouver compensation dans l'adaptation des salaires au renchérissement. Par ailleurs la redistribution de son produit à travers le financement des assurances sociales bénéficierait aux plus démunis. Et surtout une augmentation de la TVA permettrait de freiner le financement des assurances sociales par ponction sur les salaires et par là même occasion l'augmentation du coût du travail (DP 1597).

Ainsi de la concurrence fiscale entre les cantons (DP 2145),

stimulée par la suppression prochaine des faveurs accordées aux entreprises étrangères. Au lieu de se battre à coup de sous-enchères pour attirer ou conserver ces sociétés, les cantons pourraient demander à la Confédération de fixer un taux plancher – au minimum 16% – dans la loi d'harmonisation fiscale.

Ainsi des contrôles fiscaux qui, de par la trop <u>faible dotation en</u> <u>personnel</u> de l'Administration fédérale des contributions, ne suffisent pas à démasquer les contribuables malhonnêtes.

Ainsi du secret bancaire que le Parlement a subrepticement maintenu en forçant le Conseil fédéral à renoncer à son projet de permettre aux cantons d'obtenir les mêmes informations fiscales sur leurs contribuables que celles qu'ils reçoivent maintenant de l'étranger. Une «protection de la sphère privée» qui permettra de rouler le fisc et de mettre tout le poids du financement public sur le dos des contribuables honnêtes.

Voilà, et la liste n'est pas close, de quoi animer le débat sur l'efficacité et l'équité de la taxation. Une liste plus substantielle que la question du renouvellement pour 15 ans de ce qui constitue l'essentiel des ressources de la Confédération. Une question à archiver avec celle portant sur le sexe des anges.

Oui, la grève est toujours d'actualité

Vania Alleva, Andreas Rieger (éd.), «Grèves au 21e siècle», Zurich, Rotpunktverlag, 2017, 167 pages

Pierre Jeanneret - 16 janvier 2018 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/32634

Cet ouvrage est à la fois descriptif et analytique. Il revient sur le déroulement d'une série de grèves emblématiques. Il se veut aussi instrument de combat, en affirmant que l'une des tâches majeures du syndicat est aujourd'hui de s'armer en vue de grèves futures.

En cela, il rompt avec toute une époque, née au moment des premiers accords de «paix du travail» dans les années 30, et avec un mythe trop longtemps ancré dans notre pays, selon

lequel la grève serait «illégale», voire «antisuisse». Il est vrai que «la reconnaissance du droit de grève sur le terrain constitutionnel, en 2000, a marqué un progrès majeur. Elle lui a conféré une légitimité supplémentaire».

Le livre part d'un constat: celui de la recrudescence des actions de grève au cours de ces deux premières décennies du 21e siècle. Les auteurs l'attribuent au refus croissant du patronat de s'asseoir à la table des négociations et à la

dégradation des conditions de travail. Par ailleurs, on constate que de tels mouvements, longtemps l'apanage des «cols bleus», ont récemment fait leur apparition dans le secteur des services et parmi les «cols blancs». La grève constitue donc «une des principales tâches d'un syndicat», un discours combatif que l'on n'avait plus entendu depuis longtemps.

Et les auteurs de passer en revue les causes, le déroulement et les

conséquences de plus d'une dizaine de grèves, d'ampleur et de signification différentes. La première fut celle de la Blanchisserie centrale de Bâle. en 2000. Elle résultait du transfert d'emplois publics au secteur privé - une pratique qui a pris de l'ampleur s'accompagnant d'une nette diminution de salaire, de 4'200 francs à 3'100 francs en moyenne. Les syndicats ont alors remporté un conflit social «qui a révélé tant la problématique des salaires minimums que les répercussions douloureuses des privatisations.»

Le conflit chez Zyliss, le fabricant d'ustensiles de cuisine (2003), mettait lui en avant le processus de délocalisation en Chine.

Plus connue du grand public, la lutte contre le démantèlement de la Boillat, acquise par Swissmetal en 1989, a largement dépassé les frontières de la bourgade de Reconvilier, dans le Jura bernois (2004 et 2006). Un extraordinaire mouvement de soutien aux grévistes se développa alors dans la vallée de Tavannes et au-delà. Ce conflit mit en avant des personnes, tels Nicolas Wuillemin qui fut véritablement l'âme de la grève, et Rolf Bloch, à qui fut confiée, par le Conseil fédéral, une tentative de médiation.

La grève de la Boillat fut hélas inutile, vu la déconfiture du groupe Swissmetal en 2012. Mais par ses répercussions dans toute la Suisse, elle galvanisa certainement l'esprit de résistance des travailleurs.

Autre grève largement médiatisée, celle des ouvriers des ateliers CFF de Bellinzone, qui dura 33 jours et concerna environ 430 personnes en 2008. Son slogan resté célèbre était «Giù le mani dalle Officine!» Il faut dire que les cheminots tessinois bénéficiaient d'une longue tradition de lutte depuis la fin du 19e siècle.

Cette grève connut elle aussi un très large mouvement de soutien transcendant les clivages sociaux et politiques. Elle provoqua cependant des tensions à l'interne, certains des protagonistes critiquant l'action des syndicats à leurs yeux trop attachés au consensus. Malgré une victoire d'étape, l'avenir des Ateliers de Bellinzone reste encore aujourd'hui menacé.

De moindre ampleur certes, les deux débrayages au supermarché Spar, respectivement en 2003 et 2009, étaient liés, eux, à des conditions de travail devenues inacceptables: «Une fois, il m'a fallu travailler huit week-ends d'affilée», raconte une jeune employée. Ce n'est qu'en 2015 qu'une convention collective de travail réglera les conditions de travail dans les shops de stations-services suisses.

«Deux milliards de bénéfice lors du dernier trimestre et deux mille licenciements. En ce 25 octobre 2011, l'annonce quasi simultanée de ces deux chiffres par Novartis offre un coup de projecteur foudroyant sur le cynisme néolibéral.» A Bâle 760 emplois et à Prangins, dans le canton de Vaud, 320 emplois sont menacés. Les menaces sur le site de Prangins amènent une mobilisation de soutien sans précédent, y compris dans le monde politique. C'est un succès, même si les employés devront faire des sacrifices (augmentation du nombre d'heures de travail). Et le syndicat Unia v a certainement gagné en crédibilité dans le canton de Vaud.

En 2012, c'est l'annonce de la fermeture de son site local à Genève par le groupe allemand Merck Serono qui fait l'effet d'une bombe. Malgré un bon plan social, l'essentiel du combat sera perdu, 1'500 emplois passant à la trappe.

Le milieu du paysagisme est peu connu (alors qu'il existe 4'000 entreprises en activité en Suisse) et les employés y sont mal défendus: pas de convention collective dans la branche. Les salaires y sont par ailleurs particulièrement bas, les journées de travail interminables. La grève dans une entreprise schaffhousoise, en 2013, aboutit à une nette amélioration salariale, mais la lutte pour une convention collective nationale est toujours en cours...

Un domaine d'activité en Suisse s'est beaucoup développé ces dernières années, car porteur de juteux bénéfices: celui des entreprises privées de soins à domicile. Or celles-ci engagent souvent des migrantes en provenance d'Europe de l'Est. Si, au terme d'une grève de 14 jours, l'entreprise Primula AG de Küsnacht (ZH), capitule sur toute la ligne, la branche ne veut toujours pas entendre parler de convention collective.

Nous ne mentionnerons qu'en passant le triple débrayage de 8'000 à 15'000 grévistes du secteur de la construction, en 2002, 2007 et 2015, car il est

bien connu. L'objectif, atteint mais toujours susceptible d'être remis en question par les fractions les plus dures du patronat, était la retraite des ouvriers du bâtiment à 60 ans.

Et les auteurs de citer un passage du *Manifeste* communiste de Karl Marx: «Les salariés sont parfois les vainqueurs, mais ça n'est que provisoire. Au fond, leur lutte ne vise pas à obtenir une victoire immédiate, mais plutôt à resserrer progressivement les liens entre tous les salariés.» Et pour les syndicats, la renaissance des grèves, un type d'action que l'on semble avoir oublié pendant des décennies d'assoupissement à la faveur de la «paix du travail», exige aujourd'hui un processus de réapprentissage.

Vote électronique: le respect d'une procédure démocratique va au-delà du confort d'utilisation

Outre la question de la sécurité des données, la légitimité du résultat exige que le processus soit compréhensible par tous

Christoph Laszlo - 21 janvier 2018 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/32655

Pourquoi recourons-nous encore au bulletin de vote papier, alors que la communication électronique est omniprésente et a depuis longtemps fait ses preuves? Le passage du vote papier au vote par smartphone, tablette ou ordinateur semble évident et nombreux sont ceux qui l'attendent avec impatience.

Depuis 2000, la Confédération et les cantons conduisent des expériences sur le vote électronique – au total plus de 200 essais au seul niveau fédéral. Le Conseil fédéral a publié trois rapports volumineux sur les opportunités, les risques et la faisabilité d'un tel système. Il a également fait développer une esquisse de système de vote

électronique par la Haute école spécialisée de Berne.

Malgré l'absence de vérification formelle attestant de la rigueur des deux systèmes déjà en place, le Conseil fédéral a décidé d'introduire le vote électronique dès cette année. Les problèmes techniques de ces systèmes sont pourtant secondaires. Les questions fondamentales portent sur la démocratie.

Un accord sur la forme de la prise de décision

Le but d'une élection ou d'une votation est de prendre une décision qui, en l'absence de consensus, soit acceptée par tout le monde. Pour prendre une telle décision, il est nécessaire d'avoir l'assentiment des électeurs sur la manière de prendre la décision indépendamment de leur avis sur l'objet lui-même. Dans un système démocratique, en particulier s'il est direct, les décisions jouissent d'une légitimité élevée non seulement parce que la population participe à la prise de décision, mais aussi parce que la procédure employée est intelligible.

Prenant le plus souvent la forme d'une prise de décision à la majorité, cette procédure est intelligible d'une part parce qu'elle est équitable sur le plan théorique, d'autre part parce que son déroulement est compréhensible. La nécessité